

## Compte-rendu de l'entrevue SNTRS-CGT /délégué régional de la DR 17à Rennes le 17 avril 2013

**Délégation syndicale : Christine Lamberts, Yveline Laverret, Lise Caron, Frédéric Boutet, Monique Bigoteau, Administration : Florence Morineau, déléguée régionale (DR) par intérim, Valérie Roch responsable RH.**

Ce rendez-vous avait été demandé pour traiter des dossiers urgents avant celui du 23 mai, sollicité auprès de Clarisse DAVID qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai.

**Dossier urgent de précaire.** Dossier d'une collègue dont le contrat finit le 30 avril sans aucune justification recevable légalement. Cette collègue qui était présente, a expliqué qu'elle poursuit son activité de recherche sans discontinuité, depuis 2004 dans une UMR d'archéologie rennaise enchaînant des périodes sous contrats et d'autres non contractualisées. Elle a eu plusieurs employeurs dont : l'université de Rennes 1, le CNRS, l'INRAP, Bretagne innovation... C'est un dossier très révélateur des situations particulièrement difficiles que vivent de nombreux contractuels. Le dossier a été transmis le 28 mars par la délégation à la DRH, nous avons demandé que la réponse soit rapide vu la courte échéance pour lancer un recours d'ici la fin du contrat.

*Commentaire : La DRH du CNRS a répondu le lendemain de notre RDV que notre collègue n'avait pas l'ancienneté suffisante pour solliciter la transformation d'un CDD en CDI. Nous poursuivons l'examen du dossier pour une possibilité de recours.*

**Contractuels, résorption de la précarité :** le calendrier des concours réservés est déjà acté bien que les arrêtés ne soient pas publiés. Les CDD et CDI multi employeurs ne sont pas recensés dans la première session. Cependant ces derniers doivent se faire recensés pour être éligibles aux prochaines sessions et cela très rapidement.

*Commentaire : La CGT et particulièrement le SNTRS-CGT ont été à l'origine de cette victoire sur le MESR et les directions d'organismes. En effet, le MESR a été contraint de signer l'instruction ministérielle du 28 février dernier qui précise que la loi Sauvadet permet la CDIisation au 13 mars 2012 des contractuels de l'Etat et de ses établissements ayant travaillé sur le même poste de travail pour la durée requise (6 ans sur 8 pour les agents ayant moins de 55 ans et 3 ans sur 4 pour les agents ayant plus de 55 ans, cela à la date du 13 mars 2012) .Nous alertons les collègues qui peuvent profiter de ces dispositions. Attention les Directions d'organismes peuvent encore essayer de réduire la portée de ces dispositions en essayant de restreindre les services pris en compte aux employeurs de la Fonction Publique de l'Etat. Ils ont tort, l'instruction des Ministres n'est absolument pas restrictive à cet égard. La lutte continue bien sûr, sur la titularisation. Au CNRS, et sans doute dans les autres EPST, le Ministère et les Directions tentent de restreindre les concours réservés à 1/3 des ayants droits des catégories C, B et A et d'exclure toujours les A+. C'est inacceptable.*

**La souffrance au travail dans les UMR de la délégation :** Plus de 80 dossiers de souffrance sont actuellement traités par le service des ressources humaines de la délégation. Le SNTRS-CGT suit le lourd dossier d'une UMR multi site de Géographie (UMR 6554, LETG) dont la gestion s'effectue en co-tutelle avec l'université de Nantes. Les conditions de travail extrêmement difficiles au sein de l'équipe de direction ont eu raison d'une collègue qui a jugé préférable de démissionner du CNRS plutôt que d'y laisser sa santé. Suite à cette démission, le poste vacant est actuellement assuré par une contractuelle qui connaît à son tour des difficultés d'autant qu'elle n'a reçu aucune formation lui permettant d'assurer ses missions. Valérie ROCH, RH de la délégation, a semblé découvrir la situation..... Une demande de NOEMI a été faite pour assurer le remplacement de la collègue démissionnaire, cependant le profil de poste indique un volume de travail disproportionné pour une seule personne. Cette NOEMI n'a pas été pourvue faute de candidats et un poste en concours réservé vient d'être notifié. Le SNTRS-CGT rappelle que la nécessité d'attribuer un demi-poste en plus à l'UMR avait été signalée par André QUINQUIS ex-délégué régional. Il faudrait donc insister auprès de l'université pour que celui-ci devienne une réalité.

Le SNTRS-CGT soulève le problème du suivi des personnels et des laboratoires par la RH de la délégation lorsque sont connues et reconnues des situations de surcharge de travail et de dysfonctionnements.

*Commentaire : Suite à notre intervention, Nadine LE LUDEC du Service des Ressources Humaines se rendra au LETG début mai pour rencontrer la contractuelle et la direction de l'Unité. Une journée de rencontre avec les différents services de la DR17, ses interlocuteurs, va être proposée à l'agent et elle va bénéficier au bout de 4 mois de gestion d'un laboratoire d'une formation GESLAB !*

**Formations internes :** Dans un contexte de réduction du budget formation de la DR17, le recours à des formateurs internes (agents CNRS) s'étend. Si cette idée semble intéressante sur les formations de connaissances scientifiques pour de nouvelles compétences..., les contraintes semblent importantes sur des formations clés pour l'exercice d'un métier. C'est ainsi que des secrétaires-gestionnaires de laboratoire n'ont pu être formés à ce jour à GESLAB. Les formateurs internes ont leur propre charge de travail et il n'est pas simple de libérer du temps pour cette mission. Lors de la dernière CRFP, nous avons alerté F. Morineau sur cette difficulté pour le pôle formation de parvenir à mettre en place cette formation GESLAB (4 jours sur 2 mois) compte tenu des agendas des formateurs internes. Lors de notre entrevue, nous avons de nouveau évoqué cette question et demandé qu'un système fiable soit mis en place (élargissement du réseau de formateurs internes sur GESLAB..., autre forme...). Nous ré-aborderons la question lors de la prochaine entrevue, n'hésitez pas à nous faire remonter d'autres exemples de cette nature.

*Commentaire : quelques jours après notre intervention, nous avons été informés que la formation GESLAB particulièrement attendue par les nouveaux gestionnaires des laboratoires se mettait en place.*

**Le serpent de mer de la DR17: le remboursement des missions sur convocations de l'administration centrale (CAC):** Ces problèmes sont récurrents à la DR17, et le SNTRS-CGT alerte régulièrement sur les délais trop longs des remboursements des frais de mission (transport et d'hébergement) des élus dans les instances du CNRS. Il y avait eu une amélioration entre juin 2012 (dernière rencontre SNTRS-CGT/DR) et janvier 2013. Depuis les problèmes reprennent, la carte Corporate ne règle pas la question puisque les remboursements arrivent avec plus de 45 jours de retard par rapport aux débits sur les comptes personnels.

Nous avons aussi fait remarquer que la délégation se devait de faciliter le travail des élus, notamment lorsqu'ils étaient mandatés par les instances. Nous agréons que les finances du Centre soient tenues avec efficacité et rigueur mais cela ne peut se faire aux dépens des conditions d'exercice du mandat ni de la de la qualité de travail des élus.

*Commentaire :Lors de la dernière réunion (29 juin 2012), il nous avait été répondu que tout cela allait être résolu car un CDD avait rejoint le service et que les procédures s'inscrivaient dans la « démarche qualité ». Apparemment, le problème est plus complexe.....Rappel : 90 k€ ont été alloués à la DR17 pour le remboursement des missions CAC en 2012 au lieu de 106k€ en 2011. Cette somme n'était pas suffisante, donc le délégué a pris sur les ressources propres de la délégation. En 2013 ?????*

**La compensation de la DR17 au SNTRS pour absence de locaux syndicaux en région en 2013:** L'information avait été donnée avant la rencontre par mail : la DR17 a décidé de reconduire le même montant qu'en 2012.

**Remboursement des frais d'hébergement et de transport des mandataires syndicaux pour la consultation des dossiers IT en délégation.** Depuis plusieurs années, le SNTRS-CGT demande que soient appliquées en DR17 les mêmes conditions de remboursement que celles des autres délégations. Des consignes de l'administration centrale ont enfin été transmises en février dernier aux services de la délégation allant dans ce sens. La Déléguée régionale a fait remarqué que ces nouvelles dépenses n'avaient pas été anticipées et donc qu'il allait falloir prendre sur d'autres lignes budgétaires. Nous avons précisé que nous demanderions le remboursement de ces frais comme les droits syndicaux nous le permettaient. Le SNTRS-CGT a suggéré à la délégation de faire la demande d'une rallonge budgétaire pour combler le « trou » de l'enveloppe du remboursement des missions CAC.

**Audit des ressources humaines dans les laboratoires de la délégation.** La DR17 engage un audit des fonctions finances, prévention et sécurité, ressources humaines dans les UMR sous tutelle CNRS de toute la circonscription. Le SNTRS-CGT souhaite participer à la mise en œuvre de l'audit et de sa grille de questionnement. La responsable aux RH et la déléguée par intérim semblent très réfractaire à cette proposition. Elles défendent un audit très conventionnel à visée essentiellement technocratique sans entrer dans les conditions réelles d'exercice de la recherche et de l'activité professionnelle des personnels. Exemple, si la question du nombre de convocations du conseil de laboratoire pourrait être demandé par contre ce qui s'y débat n'entre pas dans leurs interrogations. Le SNTRS-CG a fait remarquer que l'audit devrait aborder la question de la polyvalence des fonctions qui était exigée de la part des personnels. En effet, nous pensons que cette politique de mangement diminue l'efficacité collective des équipes de recherche et qu'elle engendre de la souffrance. Elle vise essentiellement à compenser la réduction du nombre de personnels titulaires et la difficulté à mettre en place des équipes pérennes due au développement de la précarité dans les laboratoires.

**Les points que nous souhaitons aborder le 23 mai 2013 avec Clarisse DAVID qui prendra ses fonctions de DR début mai**

- 1) Réunions régulières trimestrielles (ou plus en cas de besoin) avec la déléguée
- 2) Réorganisation des services de la délégation : polyvalence des personnels
- 3) Le déménagement de la DR17 au nord de Rennes
- 4) la politique de site du CNRS, positionnement de la direction du CNRS sur le projet de loi ESR
- 5) les modalités d'attribution des primes : PPRS
- 6) Souffrance au travail dans les laboratoires : suivi des dossiers et implication du CHS-CT
- 7) Audit des ressources humaines dans les laboratoires
- 8) Gestion de contrats de recherche par la délégation
- 9) Précarité : concours réservés, information sur le recensement des multi-employeurs, suivi des dossiers et accompagnement des précaires
- 10) Remboursement des frais de missions CAC
- 11) Visites des sites
- 12) Formations des personnels sur les logiciels et compétences obligatoires au bon fonctionnement des laboratoires